

Conseils des directeurs de Master

pour les choix de matières et de parcours (à jour de l'offre de formation 2017)

Master 2 Justice, procès et procédures (Contentieux privé)

Pour le M2 Justice, procès, procédure, il est recommandé de suivre une L3 de droit privé, sans matière imposée.

En M1, les étudiants doivent suivre certaines matières, qui sont des prérequis pour le M2 :

- DJP avec TD,
- Procédure pénale avec TD,
- Traitement des difficultés des entreprises avec TD,
- Procédures civiles d'exécution.

Master 2 Droit civil (Protection des personnes vulnérables)

L'entrée en master 2 Droit civil - Protection des personnes vulnérables exige une bonne assimilation des connaissances fondamentales de droit civil : introduction au droit, les personnes, la famille, les biens, les obligations (Contrats, responsabilité, régime général), les régimes matrimoniaux, les successions, les libéralités. Aussi les TD en droit des obligations sont-ils obligatoires en L.2, les étudiants conservant le choix entre le droit pénal et le droit administratif.

En L.3, il est aussi impératif d'étudier les régimes matrimoniaux (sem. 1) et le droit des biens (sem. 2) en TD ; en revanche, il est simplement recommandé de compléter ces enseignements de droit civil par le régime général des obligations (sem. 1), les successions et les libéralités (sem. 2) (Cours obligatoire ; TD facultatif).

Master 2 Droit des assurances (Assurances et personnes)

Conseils aux étudiants de L2

Prendre obligatoirement Droit des obligations en TD. Le reste est indifférent.

Conseils aux étudiants de L3

Prendre parcours droit privé, choisir préférentiellement Régime général des obligations et Régimes matrimoniaux en TD en S5 et Droit des successions et Droit des biens en S6. Cela n'est cependant pas totalement obligatoire, et le reste est indifférent.

Conseils aux étudiants de M1

Il est obligatoire de prendre le M1 Assurances, les choix entre les matières à l'intérieur de celui-ci sont à l'appréciation de l'étudiant.

Master 2 Droit international et droit européen (Droit et régulation des marchés internationaux)

Le master 2 droit international et européen, parcours droit et régulation des marchés internationaux intègre aussi bien des étudiants qui ont suivi des matières de droit public que des matières de droit privé ; les étudiants sont donc assez libres quant à leurs choix de matières. Il est néanmoins impératif de prendre toutes les matières qui au cours de chaque année marquent une ouverture vers l'international et le droit européen. Les étudiants privilégieront aussi les matières qui permettent de comprendre le droit des affaires dans chacun de leurs parcours publics ou privés.

Master 2 Droit Notarial

Conseils aux étudiants de L2

Il est **très vivement** recommandé de choisir en L2, comme matière assortie de travaux dirigés, le « droit des obligations » au premier comme au second semestre. La seconde matière assortie de TD peut être le droit administratif (1 et 2) ou le droit pénal (au 1^{er} semestre) et le droit des affaires (au second semestre). Aucun de ces choix n'est déterminant, pourvu que le droit des obligations (1 et 2) soit assorti de TD.

Pour ce qui est de la matière d'histoire qui doit être choisie dans l'UE 35, nous conseillons l'histoire du droit de la famille. Cependant, l'histoire du droit pénal ne serait pas un choix préjudiciable.

Conseils aux étudiants de L3

Il est indispensable de choisir le parcours « droit privé » de la L3.

Dans ce parcours, il est très vivement recommandé de choisir comme matières assorties de travaux dirigés le « droit civil (régimes matrimoniaux) » et le « droit des sociétés (droit commun) » au premier semestre. Au second semestre, il est très vivement conseillé de choisir comme matières assorties de travaux dirigés d'une part, le « droit civil (successions) » et, d'autre part, soit le « droit des sociétés (droit spécial) », soit le « droit des biens et de la copropriété » (ces deux dernières matières sont d'un égal intérêt).

Concernant les matières non assorties de TD, nous conseillons le droit administratif des biens, mais ce n'est qu'une suggestion. Le choix d'une autre matière ne constituerait pas un élément négatif dans le futur dossier de candidature au Master 2 de droit notarial.

Conseils aux étudiants de M1

Il est **très vivement** recommandé (voire indispensable pour les étudiants dont le dossier est simplement convenable) de choisir le parcours « droit notarial » du M1.

Dans ce parcours, une matière doit être choisie (sans TD) parmi « droit des assurances », « pratique des baux » et « fiscalité », au second semestre. Les responsables du M2 recommandent aux étudiants de faire leur choix en fonction de leurs goûts personnels. Toutes les autres matières du parcours « droit notarial » sont imposées.

Master 2 Droit public (Carrières publiques)

Il est préconisé aux étudiants qui veulent intégrer le M2 Droit public Carrières publiques de plutôt choisir les matières suivantes :

- En L2 : obligatoirement le Droit administratif assorti de TD.
- En L3 : le parcours Droit public, le choix des matières à TD étant indifférent.
- En M1 Droit public :
 - o Au semestre 1 : outre les enseignements obligatoires à TD (Droit des interventions publiques et des marchés publics et droit des collectivités territoriales), les matières suivantes : le Droit de l'urbanisme, droit de la construction, Grands problèmes politiques contemporains
 - o Au semestre 2 : outre les enseignements obligatoires à TD (Droit de la fonction publique, Droit de l'environnement), les matières suivantes : Fiscalité, Droit de la responsabilité de la Puissance publique, politiques internes et externes de l'UE.

Il ne s'agit toutefois que de conseils : d'autres choix sont possibles en M1 Droit public.

Master 2 Droit de l'entreprise (DJCE)

- Aux étudiants de L2 : il est impératif de suivre en TD le droit des obligations (aux deux semestres) et le droit commercial.
- Aux étudiants de L3 : il est impératif de suivre le parcours de droit privé, et d'opter pour les TD de droit des sociétés et de droit social (aux deux semestres).

Master 2 Droit des affaires (Droit de la concurrence et de la distribution)

Conseils aux étudiants de L2

- Il est recommandé de choisir comme matière annuelle à TD, le droit des obligations
- Au semestre 4, il est conseillé de choisir le TD de droit commercial général

Conseils aux étudiants de L3

- Il est vivement recommandé de choisir le parcours Droit privé de la L3.
- A l'intérieur de ce parcours, il est préconisé de choisir, parmi les matières au choix sans TD, le droit de la consommation
- Un séjour dans une université étrangère (Erasmus ou autre), de préférence anglophone ou germanophone, est très apprécié (en 3^e année de licence ou en 1^{ère} année de master)

Conseils aux étudiants de M1

- Il est recommandé de choisir le parcours Droit des affaires (Droit de la concurrence et de la distribution)
- Un séjour dans une université étrangère (Erasmus ou autre), de préférence anglophone ou germanophone, est très apprécié (en 3^e année de licence ou en 1^{ère} année de master)

Master 2 Droit des libertés

Le Master Droit des libertés a un caractère mixte ; il accueille des étudiants de droit privé comme de droit public. Les deux options sont donc ouvertes en L3. Néanmoins du fait du profil du Master, les étudiants veilleront à ne pas s'enfermer dans des spécialisations trop pointues, dans le domaine du droit des affaires et/ou du droit civil.

- En L2 : les étudiants peuvent opter, à l'écrit, pour les matières de leur choix
- En L3 : les étudiants sont invités à opter pour les matières écrites de leur choix, sous réserve de la cohérence d'ensemble. S'ils choisissent un parcours de droit public, ils pourront le compléter avec le droit pénal spécial ; s'ils choisissent un parcours de droit privé, ils penseront à suivre, avec ou sans TD, les enseignements de droit de l'UE et de droit international public.

Master 2 Droit du numérique (Droit de l'internet, des entreprises innovantes et des créations numériques)

L2 : droit des obligations (S1 et S2) ET pénal (S1) / affaires (S2)

L3 : régime général des obligations + droit des sociétés (S1) ET droit des biens + droit des sociétés (s2).